



## **RAPPORT DE JUIN 2015**

### **0. INTRODUCTION**

Le présent rapport, comme tous nos autres rapports mensuels, décrit les différentes violations des droits humains observées dans toutes les provinces du pays. Il comprend les parties suivantes :

- Une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale qui a prévalu tout au long du mois écoulé c'est – à – dire le mois de Juin 2015. Cette analyse permet de mieux appréhender l'évolution du respect des droits fondamentaux de la personne humaine, le droit à la vie et à l'intégrité physique plus particulièrement.
- Une relation des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes qui seront épinglés en mettant en évidence les auteurs, les moyens utilisés et les motifs qui sous-tendent ces actes barbares.
- Une analyse des cas de viol, de torture et de mauvais traitements infligés aux personnes privées de liberté ou en dehors des lieux de détention, comme situation d'atteinte à la dignité humaine.
- Une vue de l'évolution de la situation carcérale dans les différents établissements pénitentiaires ainsi que des conditions de détention dans les cachots communaux. Ici, les visites des lieux de détention réalisées au niveau de nos antennes provinciales et régionales seront évoquées.
- Un aperçu sur les activités quotidiennes de notre organisation en termes d'assistance psychologique, d'orientation et d'accompagnement juridique.
- Enfin, nous concluons par des propositions pour l'amélioration du respect des droits humains.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

# **1. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.**

## **1.1. Du contexte sécuritaire**

Dans la ville de Bujumbura, particulièrement dans les communes Kanyosha, Musaga, Kinindo, Nyakabiga, Bwiza, Buyenzi, Ngagara, Cibitoke, et Buterere et dans certaines provinces de l'intérieur du pays comme Bururi, Makamba (Kibago), Mwaro et Bujumbura Rurale, les manifestations contre le troisième mandat du président Pierre NKURUNZIZA qui avaient débuté au 26 Avril 2015 ont continué jusqu'au 26 Juin. Alors que ces manifestations étaient pacifiques, les violations des droits humains se sont intensifiées suite à une répression aveugle de la manifestation par une police nationale qui n'hésitait pas d'utiliser grenades et balles réelles pour dissuader les manifestants. Cela a occasionné beaucoup de pertes en vies humaines et des dégâts matériels innombrables.

Les attentats à la grenade se sont multipliés tout au long du mois de juin, dans la ville de Bujumbura, créant une panique généralisée dans la population.

**1.** En date du 02/6/2015, vers 13h, 2 policiers ont été blessés suite à une grenade lancée par des personnes non encore identifiées au moment où ils étaient en train d'assurer la sécurité des membres de la CNI qui distribuaient les cartes d'électeur pour le scrutin du 29 Juin. L'incident a eu lieu en commune urbaine de Musaga au Lycée communal.

**2.** En date du 18/6/2015, en commune urbaine de Rohero et plus précisément en face de la boucherie Ntazimba, deux personnes ont été blessées par une grenade lancée par des personnes non identifiées.

**3.** Dans la matinée du 21/6/2015, des grenades ont encore été lancées en commune urbaine de Musaga, par des personnes non identifiées, faisant 2 policiers blessés.

**4.** En date du 25/6/2015, en pleine ville de Bujumbura, une grenade a explosé en face de l'établissement de micro finance MUTEC.

Presque au même moment, une autre grenade a été lancée par des personnes non identifiées à côté de la station communément appelé «chez Gatogato ». Dans les deux attentats, 7 personnes ont été blessées.

**5.** Dans la ville de Bujumbura toujours, la sécurité a été aussi perturbée par des tirs nourris de fusils et des explosions de grenades qui ont retenti au cours des nuits de la veille des élections du 29 Juin 2015.

En effet, le 19 Juin soir, vers 19h30, selon le porte – parole adjoint de la police, des attaques simultanées à la grenade ont été perpétrées dans les quartiers de la commune Cibitoke et le quartier Jabe de la commune urbaine de Bwiza. Dans ces attaques, onze policiers ont été blessés, dont un grièvement.

Ces attaques ont repris vers 22h00, en commune Musaga et Kanyosha sans faire de victimes. Au total, ce sont huit grenades qui ont visé les forces de l'ordre a expliqué Pierre NKURIKIYE, et à chaque attaque, les policiers ont répliqué par de nombreux tirs à l'arme automatique, des tirs et des explosions entendus à travers toute la ville et qui ont semé un vent de panique.

**6.** Les nuits du 26 et 27 Juin 2015, le quartier JABE, Commune Bwiza a été secoué par des tirs à l'arme automatique. Les dégâts n'ont pas été portés à la connaissance du public. Toutefois, on notera que Patrick NDIKUMANA, étudiant de l'Université du Burundi (ITS 4) a été tué par balle par des policiers et Abdoul (qui serait un agent des forces de l'ordre) a été tué par sa propre grenade qu'il venait de dégoupiller.

**7.** Après les attaques dans la capitale Bujumbura, ce fut le tour de l'intérieur du pays, essentiellement le nord, d'être visé par des attaques à la grenade. Et cette fois, ce sont des civils qui ont été pris pour cible le 19 Juin 2015, quatre personnes ont été tuées et une trentaine blessée par l'explosion d'une grenade en plein milieu d'une foule compacte qui se désaltérait dans un bistrot de bière locale à Ngozi.

Presque simultanément, d'autres grenades ont explosé à Kirundo, faisant un blessé et dans la province de Muyinga, mais sans faire de victime cette fois - ci. Réagissant à ces attaques, le porte – parole du Président, Willy NYAMITWE, a pointé du doigt les leaders de la contestation contre le troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA en parlant d'une « campagne de terreur orchestrée par les politiciens et les activistes de la société civile à la tête de l'insurrection qui a secoué Bujumbura ». Le pouvoir les accusait de chercher à saboter les élections législatives et communales qui devaient avoir lieu dans une semaine. A son tour, Jérémie MINANI, au nom de la plateforme regroupant l'opposition et la société civile contre le troisième mandat a soupçonné qu'il s'agissait d'un plan conçu par le pouvoir pour en finir une fois pour toutes avec son opposition.

**8.** Les attaques à la grenade se sont multipliées au cours du mois de Juin et surtout à la veille du double scrutin du 29 Juin 2015 dans la province de Kirundo, créant la panique au sein de toute la population.

Ainsi, le 21/06/2015, au centre urbain de Kirundo, une grenade a explosé et une personne du nom de JADOT a été blessée. L'auteur et les mobiles n'ont pas été identifiés.

**9.** Le 22/06/2015, toujours au centre urbain de Kirundo, une autre grenade a été lancée par le policier MUGERO Mathias Alias GASONGO. A ce moment, 3 personnes ont été blessées. L'auteur a été appréhendé et a invoqué l'ivresse.

**10.** Le 27/06/2015, les isoloirs de la commune Ntega ont été brûlés par un groupe armé non encore identifié. Selon les autorités administratives, l'objectif était de perturber les élections. Le 28/06/2015, à Kigozi en commune Kirundo, RUGWIZANGOGA Jean Chrisostome et NIRAGIRA Pierre ont été battus et blessés par un groupe d'Imbonerakure. Aussi, leur moto a été brûlée. Pire encore, ce sont les victimes qui ont été appréhendées et mis en détention au cachot de la P.J au moment où les auteurs sont restés libres.

**11.** En province Ruyigi, des bandits armés ont perturbé la paix et la tranquillité de la population tout au long du mois de Juin 2015. En effet, dans la nuit du 31 Mai au 1<sup>er</sup> Juin, des bandits ont volé dans les boutiques du marché de la zone Rusengo en commune Ruyigi. Après le retentissement des coups de feu, les policiers qui sont intervenus ont opéré une fouille des

domiciles des présumés bandits et un fusil de type « Mugobore » a été saisi chez NIYONGABO Prosper. Ce dernier a directement été arrêté ainsi que HAKIZIMANA Dieudonné et NDIKUMANA Deo tous de la colline Kirambi en commune Ruyigi vers 04 heures.

De retour vers Ruyigi, à Nyabinaga, les policiers et les bandits se sont affrontés et un bandit a été capturé et admis à l'hôpital REMA il avait été grièvement blessée à la jambe par une balle.

**12.** Dix jours après, deux bandits du même groupe dont NIYIBIZI Emmanuel alias JAMAYANGU ont été arrêtés à la rivière Sanzu près de la ville de Ruyigi. Sérieusement battu, ce bandit finira par montrer à la police les caches de leurs armes qui se trouvaient à Gatunguru sur la route Ruyigi-Butezi où un fusil de marque Kalachnikov avec 3 chargeurs ont été saisis. L'autre bandit arrêté est NDIKURIYO Aloys, originaire de la commune Gihanga, Village 1 mais qui opère avec ces premiers. Celui - ci a été torturé pour qu'il montre les caches d'armes. Il a conduit la police dans le cimetière où il avait caché un fusil de marque Kalachnikov et 5 chargeurs.

**13.** En date du 23/06/2015, des commerçants à bord du véhicule de type FUSO qui venait du marché de Muhwazi sont tombés dans une embuscade des hommes armés de fusil, dans les tournants de Ruville en zone Mugege de la commune Butaganzwa. Ces bandits leur ont volés une somme de 198. 000 FBU. Deux personnes, SIBOMANA Aaron et NTUKAMAZINA Japhet de la colline Mugege, ont été arrêtées par la police.

**14.** Le 21/6/2015 vers 23 heures, CIZA Salvator du Quartier Sanzu<sub>3</sub> (27 ans) par deux hommes en long vestes noires. Ces deux hommes, pistolets à la main, l'auraient intimé l'ordre de sortir de sa maison. A quelques mètres de sa résidence, il s'est vu bander les yeux et contraindre de boire du poison. Après, ces bandits l'ont frappé fort et l'ont acheminé vers la forêt en bas du Lycée de Ruyigi où il aurait été laissé. Vers 03 heures du matin, il a lancé des cris. Il a été secouru et évacué vers Hôpital de Ruyigi.

**15.** Dans la nuit du 21 juin 2015, vers 20 heures, au chef lieu de la commune Gihanga, des hommes armés de fusils et non identifiés ont attaqué des ménages de cette localité. Des biens ont été volés. Après le forfait, quatre personnes dont KADUGA Pascal, NIYONKURU Philibert (élèveur), NIKUNDANA Darius (commerçant), NDAYIZIGA Bonaventure (Directeur du Collège Nyeshanga) ont été kidnappées. Les malfaiteurs se sont repliés vers la réserve naturelle de la Rukoko.

**16.** Dans la même nuit, vers 20h30, sur la colline Ciya, zone Muramba de la commune Bubanza, des bandits armés de fusils ont volé une somme de 300.000 FBU chez NYABENDA Arcade.

**17.** La population de Muyinga a vécu, tout le mois de Juin 2015 dans la peur suite aux échéances électorales dont le calendrier a été fixé unilatéralement par la CENI et le Gouvernement sans tenir compte des recommandations des Chefs d'Etats de la sous région, des organisations régionales et internationales.

Ainsi, dès l'annonce de la tenue du double scrutin communal et législative au 29 juin 2015, il s'est observé un départ plus massif de la population pour l'exil en Tanzanie et au Rwanda. Ce

départ a encore été très massif dans les sites des déplacés de guerre de 1993 à majorité Tutsi qui fuient vers le Rwanda au moment où les collines des frontières avec la Tanzanie (communes Muyinga, Buhinyuza et surtout Giteranyi) se vidaient vers ce pays voisin.

**18.** Dans la province Kayanza, le même scénario a eu lieu, poussant le gouverneur de cette province à tenir une réunion de sécurité pour contrer ce mouvement. Ainsi, en date du 24/6/2015, le Gouverneur de Kayanza a tenu une réunion de sécurité à Muruta pour sensibiliser la population à doubler de vigilance sur les cas des personnes qui s'exilent au Rwanda pour des motifs inexplicables et non réels. Cette réunion concernait la sécurité dans les communes de Kayanza, Muruta et Kabarore. Les imbonerakure de la commune Kabarore, spécialement ceux de la zone Rugazi font des patrouilles de nuit pour essayer de surprendre les Burundais qui tentent de s'exiler ou rentrer du Rwanda. Une fois attrapés, ils sont malmenés, leurs biens pillés et ils sont conduits au cachot de Kabarore où ils ne seront relaxés qu'après l'intervention de l'observateur régional de l'APRODH.

**19.** Le 21/06/2015 sur la colline Shoza de la commune Nyamurenza alors que les jeunes Imbonerakure étaient de passage sur ce centre de Karambo après un meeting, ils ont trouvé les jeunes du parti FNL d'Agathon RWASA au centre de Karambo en train de boire de la bière et ils les ont agressés verbalement. Cette agression verbale s'est transformée en une bagarre dans laquelle 9 membres du parti FNL d'Agathon RWASA ont été frappés et blessés à la machette et aux matraques. Du côté des Imbonerakure, 2 jeunes ont été blessés également à la machette. Les 9 blessés du FNL ont été, dans la même soirée, arrêtés par l'Administrateur de la Commune Nyamurenza en compagnie du Chef de Poste de la Police en cette même commune et les autres ont été arrêtés par les jeunes Imbonerakure. Et ensuite, ils ont été transportés à la prison de Ngozi.

**20.** En province Rumonge, la sécurité s'est détériorée du jour au lendemain avec un départ massifs des habitants des communes Rumonge, Burambi, Buyengero, Bugarama et Muhuta vers la Tanzanie. Ces habitants déclaraient avoir peur des imbonerakure et d'une probable guerre civile causée par la candidature de Pierre NKURUNZIZA aux élections présidentielles.

**21.** En date du 23 Juin 2015, aux environs de 5h du matin, à Busenge en commune Muhuta, 5 personnes armées de deux fusils avec 4 chargeurs ont été débusquées et tuées par les militaires. Cela a poussé les populations des communes Rumonge, Buyengero, Burambi, Muhuta et Bugarama à ériger des barricades sur la route Rumonge – Buyengero - Mugamba aux endroits de Rubone, Kabumburi et Kanigabare et à Mutambara près du rond point Bururi-Makamba ainsi qu'à Muhuta, près de la rivière Rutunga.

## **1.2. Du contexte politique**

**1.** Le mois de Juin a été marqué par la campagne électorale pour les communales et législatives qui, initialement été fixées au 05 Juin mais qui ont été repoussées, à plusieurs reprises, jusqu'au 29 Juin 2015. Les élections communales et législatives qui ont eu lieu le 29 Juin se sont déroulées dans un climat de peur des attentats de plusieurs formes.

Plusieurs événements étaient à la base de cette peur :

- Les rumeurs d'une attaque imminente par des rebelles constitués par des éléments des forces de défense et de sécurité qui ont fui le pays après le putsch manqué du 13 Mai 2015 qui se seraient constitués à l'étranger,
- Le retrait des prêtres catholiques des organes de la CENI, la démission de deux des cinq membres de la CENI et la démission de certains cadres des CECI et CEPI après le constat d'une probable manigance pour le vol du scrutin,
- Le retrait des candidatures des partis de l'opposition et la propagande pour les législatives et les communales faites par le parti au pouvoir et ses acolytes seulement, les adversaires disant que le calendrier électoral n'avait pas été fixé de commun accord, pour ce fait, avait été imposé.
- L'appel des membres des partis de l'opposition à ne pas aller voter. Le jour du scrutin, les personnes qui n'avaient pas l'intention d'aller voter avaient peur des représailles. C'est ainsi que les membres connus des partis opposés au troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA ont été malmenés avant et le jour des élections et même après ces élections par des Imbonerakure qui n'hésitaient pas d'opérer des arrestations arbitraires à l'endroit de ces membres et cela, dans plusieurs localités du pays.

Bref, contrairement aux déclarations du Chef de l'Etat, les élections du 29 Juin 2015 n'étaient ni paisibles (car elles se sont déroulées dans un climat tendu), ni transparentes, ni inclusives. Par ailleurs la majeure partie des organisations aussi bien nationales qu'internationales qui avaient promis d'envoyer des observateurs de ces élections y avaient renoncé. Bien plus, un bon nombre de médias nationaux privés qui allaient, en synergie avec les autres, couvrir efficacement cette activité, avaient été réduits au silence le 13 et 14 Mai 2015 et n'ont jamais eu le droit d'émettre, sous le prétexte que des enquêtes doivent d'abord montrer les criminels qui ont détruit ces radios. Mais, entre temps, la majeure partie des journalistes de ces médias avaient été contraints à l'exil suite à des poursuites pour des éliminations physiques. Cela a été le cas surtout dans les provinces de Cankuzo, Ruyigi, Muyinga, Kirundo et Kayanza.

2. Le mois de Juin 2015 a également été caractérisé par la démission et le départ en exil de personnalités importantes du pays qui n'ont pas accepté de travailler sous menaces, dans la dictature et surtout dans la fraude de quelque nature qu'elle soit. Après l'officialisation, le 2 Juin 2015, de la démission de Spès Caritas NDIRONKEYE, vice-présidente de la CENI qui s'est exilée au Rwanda, et Illuminée NDABAHAGAMYE, commissaire chargée de l'Administration et des Finances, ce fût le tour du deuxième vice – président de la République Gervais RUFYIKIRI (le 25 Juin 2015) et du président de l'Assemblée Nationale Pie NTAVYOHANYUMA. Précisons que les deux hautes personnalités du pays n'ont pas officialisé leurs démissions. NDIRONKEYE et NDABAHAGAMYE ont spécifiquement évoqué "le contexte politico-sécuritaire du moment qui n'offre pas les conditions requises à l'encadrement de cet événement majeur pour le peuple burundais". Autrement dit, la situation actuelle dans le pays ne permettait pas l'organisation sereine des scrutins pourtant cruciaux pour l'avenir démocratique du Burundi.

Techniquement, avec la confirmation de la démission de deux commissaires de la CENI, il était impossible d'organiser les élections communales et législatives prévues, jusqu'alors au 5 juin. Il fallait donc nécessairement remplacer les deux membres qui ont claqué la porte. Les deux membres de la CENI ont été remplacés en date du 12/6/2015. Ainsi, Associate NIYONKURU (38 ans), présidente du tribunal de résidence de Ngozi a occupé la chaise du vice-président de la CENI, et Alice NIJIMBERE (38 ans), Secrétaire à la Direction Communale de l'Enseignement à Matongo (Niveau A1), a occupé le poste de Commissaire chargé des finances et de l'administration à Commission. Leur remplacement a été approuvé par les deux chambres du parlement en date du 16 Juin 2015.

**3.** En date du 10/6/2015, l'envoyé spécial de l'ONU dans la région des Grands-Lacs, Saïdi Djinnit a démissionné dans la médiation entre les partis progouvernementaux, l'opposition et la société civile au Burundi. Cette médiation visait à sortir le pays de la crise née de la contestation du 3<sup>ème</sup> mandat du président Pierre NKURUNZIZA. Il était accusé par l'opposition et la société civile burundaise, d'avoir un côté penchant, de ne pas être à la hauteur de cette médiation et d'avoir donné un rapport non consensuel au sommet des chefs d'Etats de la sous - région. Il a été vite remplacé par Abdoulaye Batilly. Mais, là aussi, le CNDD-FDD et ses alliés ont boycotté le dialogue initié par ce médiateur depuis le 23 Juin 2015. Il était reproché de n'avoir pas présenté ses lettres de créance. Toutefois, le Ministre de l'Intérieur Edouard NDUWIMANA a annoncé que le gouvernement est pour le dialogue, seulement après les élections. Avec cette position, le gouvernement estimait que ce dialogue risquait de faire perdre du temps dans la poursuite des échéances électorales et de basculer dans la transition après le 26 Août 2015 par manque des institutions démocratiquement élus.

**4.** La situation politique du mois de Juin 2015 a également été caractérisée, par des bavures des jeunes affiliés au parti au pouvoir, les Imbonerakure, qui ont multiplié des arrestations des personnes innocentes ici et là dans le pays, suivies de mauvais traitements des personnes arrêtées du simple fait qu'elles ne sont pas de leur parti. A titre d'exemple

**4a-** Le 02/6/2015, BUCUMI Associate et un jeune garçon connu sous l'appellation d'ABISI Silas de la colline Ruce en commune Rugombo ont été arrêtés par des Imbonerakure et conduits au bureau de la documentation à Cibitoke où ils étaient accusés d'avoir facilité le passage des gens qui adhèrent au mouvement armé en gestation au Rwanda.

**4b-**NIZIGIYIMANA Evariste (22 ans) a été arrêté par les Imbonerakure de la colline Bigera en commune Mutaho en date du 3/6/2015 l'accusant d'avoir tué une chèvre. Ils l'ont ligoté et conduit au cachot de la commune Mutaho pendant la nuit. Il portait des cicatrices montrant qu'il avait été sérieusement ligoté au niveau de ses bras. Il a nié les faits lui reprochés mais suite aux douleurs, il a fini par accepter de payer ladite chèvre. Il a été transféré au cachot de la PJ Gitega en date du 8/6/2015 ; il a été par la suite relaxé.

**4c-**Dans la nuit du 17 au 18/6/2015, les Batwa de la colline Mwurire en commune Bugendana ont passé toute une nuit blanche. Pris de panique, ils ont fui vers le site des déplacés situé sur la colline Mukoro de la même commune. Ils avaient peur d'être tués par les Imbonerakure de la province Karusi qui, selon une information qu'ils détenaient, allaient venir les attaquer. Ils ont

regagné leurs ménages le lendemain après une réunion de pacification tenue par l'administration communale et la police.

**4d-** Le 21 Juin vers 21 heures, sur la colline Buhindo en commune Murwi, des Imbonerakure portant de longues vestes noires ont battu Joseph MUNGARAKARAMA. Ils l'ont blessé à la tête.

**4e-** Dans la province de Kayanza, les imbonerakure font des rondes de nuit et se permettent de faire une patrouille dans les quartiers de la ville de Kayanza. En guise d'exemple, la population a témoigné que pendant la nuit du 23 Juin 2015, les Imbonerakure, armes à feu à la main, ont fait le tour des quartiers Mukoro, Gisoro, Gati et Gatwaro. Signalons que ces quartiers sont dominés par les membres de l'opposition. Les habitants de ces quartiers sont convaincus que ces jeunes venaient pour leur montrer 20 armes qu'ils venaient de recevoir du Général Adolphe NSHIMIRIMANA qui venait de passer quelques jours à Kayanza. Le Gouverneur de la province Kayanza a effectué une descente dans ce quartier pour la pacification mais les habitants de ces quartiers sont restés toujours en alerte parce que le Gouverneur n'a pas accepté des poursuites contre les Imbonerakure indexés et qui n'ont pas nié qu'ils avaient sillonné lesdits quartiers pendant cette nuit.

**4f-** Sur la colline Nyabibuye en commune Butaganzwa, Province Kayanza pendant la nuit du 23/06/2015, un Imbonerakure a réveillé un membre du FNL et lui a administré trois coups de bâton et ce dernier a poussé des cris qui ont alerté ses pairs du parti. Ces derniers ont pris machettes et gourdins pour se venger. Les imbonerakure se sont organisés pour faire face aux jeunes du FNL mais les militaires sont intervenus.

**4g-** En date du 24/6/2015 vers 16 heures, trois étudiants (Imbonerakure) de la colline Mwurire en commune Bugendana, accompagnés par le chef de dix ménages ont attaqué le ménage de J. Bosco. Ils l'accusaient d'avoir quitté le parti CNDD-FDD. Ces étudiants sont : UWAYO Laurien, étudiant en médecine, originaire de la colline Nyagisenyi, HAKIZIMANA Lazare ainsi que le prénommé Innocent. Arrivé chez J. Bosco, Laurien a ouvert sa sacoche et lui a montré une grenade. J. Bosco est allé en informer ses voisins. Ces derniers ont pris la décision d'arrêter ces étudiants et de saisir la grenade. Ces étudiants se sont dispersés mais la population a pu attraper deux parmi eux sans pouvoir saisir la grenade. Sur leur passage, ils disaient aux gens ce qui suit : « il ne reste que de cinq jours, si vous ne votez pas pour le CNDD-FDD, vous aurez des problèmes ». La population de cette localité a eu une peur panique. Notons que parmi ces personnes, aucune n'a été arrêtée par la police.

**4h-** Dans la nuit du 24 au 25 Juin 2015, sur la colline Musenyi en commune Rugombo, Paul NGENDAKUMANA a été tué par des gens armés de machettes et son épouse Mélanie a été blessée au thorax. Les voisins des victimes ont témoigné que ce sont des Imbonerakure de la localité qui l'ont tué. Gagnés par la peur, ils n'osent pas dénoncer les noms de ces malfaiteurs.

**4i-** Le 27 Juin vers 20 heures, sur la colline Kiramira en commune Rugombo, des Imbonerakure connus dans le milieu ont poignardé NAHAYO Ezéchiel. Il a été directement conduit à l'hôpital de Cibitoke par les gens venues au secours. Selon la victime, les malfaiteurs sont notamment Egide et Ramadhani. La police n'a pas réagi à cette barbarie.



**4j-** Dans la soirée du 27 Juin 2015, vers 22h, au centre urbain de Cibitoke, dans la localité connue sous le nom de Kigwati, deux motards connus sous les appellations de SOSO et MUTUTSI ont été battus à mort par des Imbonerakure de l'endroit. Ces Imbonerakure ont appelé le commissaire provincial, BIZINDAVYI Eugène et lorsqu'il est arrivé sur le lieu, il n'a pas compris pourquoi ils n'ont pas été tués. Les deux motards ont été grièvement blessés. Nous précisons que les habitations de cette localité sont tellement terrorisées et doivent s'enfermer dans leurs maisons à partir de 19heures de peur d'être battus.

**4k-**Le 28/6/2015 vers 22 heures, sur la colline Kagazi, à la transversale 5 en commune Rugombo, certains des Imbonerakure se sont organisés pour tuer NDIKUMANA Didace. Heureusement, il a pu s'échapper. Le matin il est allé raconter ce qui lui est arrivé au responsable des Imbonerakure du nom de NIYIMPA Charles alias MUTAMA. Celui-ci lui a rétorqué qu'il ne comprend pas pourquoi il n'a pas encore été tué parce qu'il constitue un élément gênant (« SINUMVA IGITUMA BATARAKWICA KUKO URATUGORA »). Cette réponse a également été donnée à KUBWIMANA Jackson qui est dans la même situation dans la même localité.

**4l-**D'autres personnes ont subi des violences de la part des Imbonerakure du fait des divergences politiques :

Au centre Cibitoke à l'endroit dit Kigwati (Transversale 7), ces du parti au pouvoir imposent le couvre – feu. Ils ont tabassé MAPIKE le 23/6/2015

**4m-**La nuit du 22 Juin 2015, en commune Murwi, zone Buhindo, les Imbonerakure vêtus de longues vestes noires, font des rondes nocturnes pendant lesquelles ils s'attaquent à des personnes paisibles. L'on peut citer MUNGARAKARAMA Joseph qui a été blessé par ces jeunes affiliés au parti au pouvoir.

**4n-** En commune Rugombo sur la colline Musenyi, dans la nuit du 24/6/2015, le ménage de NGENDAKUMANA Paul a été attaqué par des Imbonerakure. La victime a succombé aux coups de machette qu'il a reçus.

**4o-**La mobilisation des Imbonerakure de la province de Cibitoke a inquiété toute la population de cette province. En effet, à partir de la deuxième semaine du mois de Juin 2015, les gens qui habitent dans les environs de Nyeshenza en commune Mugina ont annoncé que des Imbonerakure font des entraînements militaires sur le terrain se trouvant à côté du lycée communal de Rugajo et cela a été confirmé par un membre du parti CNDD-FDD de l'endroit.

C'est ainsi que, le 24 Juin 2015, plus de quarante Imbonerakure en uniformes (pantalon jeans, mêmes chaussures (souples), lunettes fumées, têtes rasées) ont été embarqués de la permanence du parti CNDD – FDD à Rugombo en direction de Bujumbura à bord d'un véhicule de marque Toyota de type Coaster immatriculé D6135A. Selon certains de ces Imbonerakure approchés par notre observateur provincial, ils allaient se faire enrôler dans l'armée pour remplacer les militaires qui ont déserté ce corps. D'autres disaient qu'ils allaient faire la mobilisation dans d'autres provinces. D'autres encore disaient qu'ils allaient assurer la protection du Président de la République.

### 1.3. Du contexte judiciaire

1. L'acquittement du capitaine BIBANZA Jean par le TGI Ruyigi en date du 15/06/2015 a fait objet de beaucoup de controverses. En effet, il était accusé, depuis le 12 Avril 2015 de torture et extorsion par le parquet de Ruyigi après plusieurs mois de plaider pour que justice soit rendu aux victimes de la colline Kigangabuko en commune Kinyinya.

Il convient de rappeler que ces victimes sont : NTERAMARIRA Pascal torturé le 14/02/2015, BARANKENYEREYE J. Bosco, le 17/2/2015, NTACONKURIKIRA, le 18/02/2015 et BARIHUTA Eric, tous trainés dans la boue jusqu'à la position militaire, déshabillés puis frappés nus partout le corps, même au niveau des organes génitaux jusqu'à en avoir des dysfonctionnements. Certains commentateurs ont qualifié d'immorales les décisions prises au niveau de la justice.

2. Le moratoire accordé à MAZOYA Patrice (Ex – chef de zone Nyabitare en commune Gisuru) par la prison de Gitega, le 23/06/2015, a surpris pas mal de personnes. Condamné pour 10 ans pour avoir torturé KIMARARUNGU Emmanuel, il avait bénéficié d'un 1<sup>er</sup> moratoire en Décembre 2014 lors des premiers enrôlements des électeurs pour le scrutin de Juin 2015. Actuellement, il se repose aisément sur la colline Nyabitare en commune Gisuru comme il l'avait prédit au mois de Décembre 2014 quand il déclarait que rien ne pourrait l'empêcher de participer aux élections de 2015.

3. Tous les 25 présumés organisateurs du putsch manqué du 13 Mai 2015 n'ont pas pu se présenter en chambre de conseil depuis le 15 Mai 2015, date de leur dispatching dans certaines prisons du pays. Parmi ceux qui attendent impatiemment, il y a notamment le colonel KAZUNGU Michel et le Capitaine NSABIYUMVA Ellihoud.

4. Dans la province de Ngozi, la situation judiciaire n'est pas bonne car les arrestations arbitraires surtout à l'endroit des membres du FNL d'Agathon RWASA et des personnes qui tentent de fuir le pays vers le Rwanda sont monnaie courante. En date du 07/06/2015, 18 personnes ont été arrêtées à Mihigo alors qu'elles se rendaient au Rwanda, puis par la suite conduits à la prison de Ngozi.

Il s'agissait de.

- |                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| 1. NIMUBONA Eric, 27 ans         | 10. HABARUGIRA Méthode, 28 ans |
| 2. BIZIMANA Isaac, 22 ans        | 11. CIZA Ismaël, 40 ans        |
| 3. NIBIRANTIJE Isaac, 37 ans     | 12. IRAKOZE Innocent, 25 ans   |
| 4. MINANI Révérien, 29 ans       | 13. BIGIRIMANA Justin, 28 ans  |
| 5. MANIRAKIZA Olivier, 30 ans    | 14. KWIZERA Godefroid,         |
| 6. NIMUBONA Arcade 28 ans        | 15. NYANDWZI Léonidas, 32 ans  |
| 7. MUNEZERO Cédric, 29 ans       | 16. NKEZABAHIZI Oswald, 35 ans |
| 8. NGARUKIYINTWARI Eloge, 28 ans | 17. GAHUNGU Bienvenu, 29 ans.  |
| 9. NIBIGIRA Jean Claude, 26 ans  |                                |

5. La même date, GASAMAGERA Déogratias, président du parti MSD en province Ngozi, a été arrêté arbitrairement au poste de Kanyaru-Bas alors qu'il partait pour le Rwanda pour une visite d'un ami.

6. Le 09/06/2015, 3 autres personnes ont été arrêtées de la même façon à ce même poste. Ces trois personnes qui sont des élèves en provenance de la province de Muramvya fuyaient l'insécurité qui régnait chez eux.

7. En province Buzanza, 15 détenus n'ont pas encore eu la chance de se présenter devant le juge. Arrêtés et détenus dans la province Cibitoke depuis le début du mois de Janvier 2015, ils étaient accusés de la participation aux bandes armées et seraient parmi ceux venus de la RDC pour une attaque au Burundi vers la fin de l'année 2014. Au mois de Janvier 2015, ils ont été présentés devant le juge pour qu'il statue sur leur détention. Le 09 février 2015, ils ont été transférés à la prison de Buzanza où jusqu'aujourd'hui, cinq mois après leur arrestation, ils ne peuvent encore comparaître. Ce qui est une violation du code de procédure pénale

8. En date du 16/6/2015, Benoît SIMBARAKIYE a été approuvé par le Sénat pour remplacer Sylvère NTAKARUTIMANA au poste de Vice-président de la Cour Constitutionnelle. S.NTAKARUTIMANA venait de démissionner à la suite de menaces contre lui afin qu'il se prononce en faveur du troisième mandat de Pierre Nkurunziza alors que, selon lui, ce mandat serait illégal. Au même moment, Canisius NDIHOKUBWAYO a été approuvé comme membre permanent de cette Cour en remplacement de Benoît SIMBARAKIYE. Les deux membres de la cour approuvée par les sénateurs sont tous issus de l'ethnie tutsi. Signalons qu'en date du 18/6/2015, ces deux nouveaux membres de la Cour Constitutionnelle ont prêté serment pour leur entrée à la Cour constitutionnelle du Burundi.

9. En date du 17/6/2015, une trentaine de personnes accusées d'avoir participé aux manifestations contre la candidature du président Pierre NKURUNZIZA pour un 3<sup>ème</sup> mandat ont comparu devant la chambre de conseil du tribunal de Grande Instance de Bujumbura Maire. Parmi ceux qui ont comparu figure une personne accusée d'avoir brûlé un jeune du parti au pouvoir dans la commune urbaine de Nyakabiga, lors des manifestations ainsi qu'un jeune du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et le Développement) accusé d'avoir lancé une grenade près d'un magasin chinois dans le centre ville de Bujumbura.

Après 48 heures, 5 parmi eux ont été relaxés. D'autres comparutions ont eu lieu respectivement en date du 22 et du 24 juin 2015 où 9 manifestants, puis 20 ont comparu. Précisons que le nombre de personnes arrêtées au cours du mois de Juin 2015 pour avoir participé dans ces manifestations est estimé à plus de 150 personnes.

#### **1.4. Du contexte social**

Au plan social, l'avenir des familles entières et même du pays reste incertain car la psychose de la guerre et la peur du lendemain empêche les populations de vaquer normalement à leurs occupations quotidiennes. Suite à cette peur d'une probable guerre, beaucoup de personnes ont déjà fui vers les pays limitrophes du Burundi et celles qui sont encore dans leurs familles, elles restent sur le qui vive. Certains vendent leurs biens pour avoir les moyens de se sauver le moment venu. Cela a comme conséquence la chute de la production et le risque de famine dans tout le pays. A la fin du mois de juin, certains services publics (écoles, universités, marchés et magasins, banques....) ne fonctionnent pas encore comme avant le 26 avril.

Le manque d'informations suite à la destruction de pas mal de média privés dans notre pays risque d'alimenter les rumeurs pour évoluer dans le chaos. Cela est d'autant vrai que les forfaits

commis ici et là dans le pays restent le secret des malfaiteurs et renforcent l'impunité. Alors que certaines de ces stations de radio n'ont pas connus de très graves dégâts et pourraient commencer à émettre, le gouvernement a posé comme condition sine qua non, des enquêtes pour identifier les auteurs de ces barbaries.

\*\*\*\*\*

## **2. DES CAS D'ATTEINTE AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

### **2.1. Présentation générale**

Au mois de Juin 2015, le droit à une manifestation pacifique a continué à être violé par la police qui était sensée le protéger. C'est ainsi que plusieurs personnes ont été tuées et d'autres blessées au cours des manifestations contre le 3<sup>ème</sup> mandat de Nkurunziza. Les bavures des Imbonerakure ont aussi occasionné des morts et des blessés. Enfin, plusieurs autres personnes ont été retrouvées mortes et même décapitées et jetées dans des endroits cachés. Les criminels n'ont jamais été identifiés. Quelques autres cas de personnes tuées ou blessées relèvent du banditisme, des règlements de compte, des conflits fonciers et des accusations de sorcellerie. Voici quelques exemples :

1. Dans la matinée du 01 Juin 2015, NTACOBAREKURA Eugénie de la colline Masango en commune Musigati, divorcée depuis 30 ans, a été retrouvée morte au bord de la rivière Gitenge qui sépare la commune Bukinanyana de la province Cibitoke et la commune Musigati de la province Bubanza. Il n'y a pas eu d'enquêtes pour identifier les auteurs du crime.

2. Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 Juin 2015, aux environs de 2 h du matin, NTUNZWENIMANA Thaddée (13 ans), domestique chez NYABENDA Célestin a été retrouvé mort sur la colline Buhurika de la commune Musigati. Le 2 Juin, le patron de la victime a été arrêté et mis au cachot. Deux jours après son arrestation, il aurait été relaxé. Selon les parents de la victime, leur enfant aurait été battu avant que la mort ne survienne. L'administration locale quant à elle, a déclaré que la victime souffrait de l'épilepsie et qu'elle serait morte d'une crise épileptique.

3. Dans la nuit du 02/6/2015, en commune Buterere II B, cellule II, NDAYIZEYE Janvier Abdoul a été tué et son enfant de 4ans a été blessé suite à la grenade lancé à son domicile par des personnes non encore identifiés.

4. En date du 05/6/2015, en commune urbaine de Musaga, 2<sup>ème</sup> avenue, une personne du nom de NIYONDIKO Théogène, étudiant à l'université du Burundi (4<sup>ème</sup> année IPA), originaire de la province Bujumbura Rural, commune Nyabiraba, colline Mayemba, a été fusillée par les policiers lors de la manifestation anti-3<sup>ème</sup> mandant du président Pierre NKURUNZIZA. Il est mort sur le champ.

5. Le 06 juin 2015, vers 19 heures, HAKIZIMANA Ernest (40 ans) de la colline Rubaragaza en commune Butezi a été fusillé et est mort directement. Commerçant et Imbonerakure, il venait

d'acheter les différents articles à vendre. Il a été fusillé à l'entrée de sa maison, par des gens qui l'y attendaient. Rien n'a été volé même pas l'argent qui était dans ses poches. Des arrestations ont eu lieu à l'endroit des partisans de la Coalition « Amizero y'Abarundi ». Il s'agit de :

- MASABARAKIZA Albert alias KIREMESHYA (responsable des jeunes du FNL de RWASA dans la zone Bwagiriza), relaxé après une semaine,
- NTAKIMAZI Melchior,
- NDAYISABA Spéciose (celle-ci avait déposé une plainte au parquet contre le commerçant car il avait frappé fort son enfant après l'avoir accusé de vol de babouches et le commerçant avait payé les frais d'hospitalisation seulement et s'était désisté sur les frais de dédommagement avant d'être relaxée après une semaine),
- NDAYIRAGIJE, SABUWANKA Albert, NKURUNZIZA Diomède (relaxé) et le Policier BAKANIBONA André présumé coupable de l'assassinat et arrêté après que sa femme ait été jointe au téléphone pour qu'elle jette dans la toilette les habits contenant des traces de sang.

**6.** En date du 07/6/2015 vers 18 heures, NDUWIMANA Evariste (34 ans) a été retrouvé mort sur la colline Mirama en commune Gitega. Le cadavre a été retrouvé au bord du chemin dans un endroit où, d'après le présumé auteur, les bandits attendaient les gents, volaient leurs biens et les tuaient quelques fois. Le constat qui a été fait par la police montre qu'il a été égorgé, des blessures s'observaient aussi au niveau de la tête du cadavre. Une personne du nom de HAVYARIMANA Désiré âgé de 41ans a été arrêtée le 08/6/2015 pour des raisons d'enquêtes. L'origine de cet assassinat serait un conflit foncier.

**7.** Pendant la nuit du 08 au 09 Juin 2015, vers 22h00', des hommes armés de machettes ont attaqué le domicile de BAMPORUBUSA Macaire de la colline Nyempundu en commune Mugina. Ils l'ont tué par coups de machettes. Il était accusé de sorcellerie. Les malfaiteurs n'ont pas été identifiés.

**8.** Dans la nuit du 09 au 10 Juin 2015, en commune Cibitoke, quartier Mutakura, Serges NZAMBIMANA a été tué par balle par des gens en tenue de police.

**9.** En date du 10/06/2015, en commune urbaine de Buyenzi, 15<sup>ième</sup> avenue, n°1, le prénommé Issa a été fusillé par les policiers à son domicile soi-disant que c'est un cambrioleur. Selon le porte-parole de la police, cette victime voulait leur voler le fusil.

**10.** Dans la nuit du 11/6/2015, sur la colline Gasagara en commune Makebuko, une vieille dame connue sous le nom de BARAMPAMA Régine âgée de 70 ans a été tuée. Elle a reçu un coup d'épée au niveau de la gorge. Le corps sans vie a été retrouvé à quelques deux cent mètres de sa maison. La police est allée faire le constat le lendemain de cet assassinat. Le présumé auteur s'appelle HABONIMANA Abraham âgé de 25 ans. Il est le petit fils de la victime. L'origine de cet assassinat serait un conflit foncier. Il n'a pas été arrêté car, il a pris le large après avoir commis l'infraction. La police est à sa poursuite.

**11.** MINYURANO Salvator (67 ans) et sa femme BARAYANDEMA Renata (51 ans) de la colline Gishubi en commune Butaganzwa ont été retrouvés morts découpés de la tête aux pieds à l'aide des machettes dans la matinée du 13/06/2015 par des hommes non identifiés. L'acte a été commis la veille mais personne parmi les voisins n'a révélé la situation. Les victimes seraient accusées de sorcellerie. La police a arrêté NYARUBIRA Gérard, NYANZIRA Thacien, KABURO Médard, NIYONGERE Nadine (la petite fille des défunts) et BUCUMI Amélie (77 ans), la sœur du défunt et qui s'était empressée de récolter les bananes et les arachides appartenant dans le champ des défunts.

**12.** En date du 14 juin 2015, NIYIMPAGARITSE Louis (55 ans) de la colline Gisoro en commune Ruyigi a été poignardé par son demi - fils NTAHOMVUKIYE Nabucondonozor de 20 ans. Ce garçon voulait construire une maison dans une propriété n'appartenant pas à son père. Au moment où ce vieux traitait encore la question, le jeune est revenu, ils se sont chamaillés et a poignardé Louis au niveau de la poitrine. Il est mort sur place. La police a vite arrêté le meurtrier.

**13.** Le matin du 22 Juin 2015 sur la colline MPARAMBO à la transversale 3 en commune Rugombo, l'on a retrouvé un cadavre d'une femme non connue dans cette localité. La police a entamé des enquêtes pour connaître la victime et les circonstances de sa mort.

**14.** En date du 25/6/2015, vers 21h, en commune urbaine de Buterere, site Kiyange, une personne surnommée WAKENYA, a été battue par la population et a rendu son âme. Elle était accusée d'être parmi les Imbonerakure qui venaient d'effectuer une attaque dans ce site. Une autre personne du nom de Rino, membre du parti FNL de Buterere II quartier 4, a été tuée par balle à son domicile par des personnes non identifiées.

**15.** En date du 27/6/2015, en commune urbaine de Bwiza, quartier Jabe, vers 22heures, Patrick NDIKUMANA, étudiant à l'université du Burundi (ITS 4), a été tué par balle par des policiers. Quelques temps après, Abdoul a été tué par une grenade qu'il venait de dégoupiller et qui a explosé dans ses mains.

## **2.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique.**

<i>Province</i>	<i>Nombre de personnes tuées</i>	<i>Nombre de personnes blessées</i>
Bubanza	6	0
Bujumbura Mairie	9	33
Bujumbura Rural	3	7
Bururi	2	2
Cankuzo	5	0
Cibitoke	3	6
Gitega	3	1
Karusi	1	0
Kayanza	0	0
Kirundo	1	6
Makamba	1	2
Muramvya	1	6

Muyinga	4	0
Mwaro	0	5
Ngozi	5	30
Rumonge	6	2
Rutana	2	1
Ruyigi	7	0
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>101</b>

**2.3. Tableau synthèse des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs, de moyens utilisés et de motifs.**

Types d'atteinte	Tués	Blessés	Totaux
<b><i>I. Catégories d'auteurs</i></b>			
• Agents de police	6	10	16
• Militaires	9	0	9
• Civils	24	30	54
• Groupes armés	1	0	1
• Inconnus	19	61	80
<b>Totaux</b>	<b>59</b>	<b>101</b>	<b>160</b>
<b><i>Types d'armes utilisées</i></b>			
• Armes blanches	26	26	52
• Fusils	16	6	22
• Grenades	7	59	66
• Empoisonnement	0	0	0
• D'autres moyens	10	10	20
<b>Totaux</b>	<b>59</b>	<b>101</b>	<b>160</b>
<b><i>Catégories de motifs</i></b>			
• Banditisme	2	1	3
• Litiges fonciers	3	0	3
• Règlement de comptes	21	17	38
• Autres motifs	33	83	116
<b>Totaux</b>	<b>59</b>	<b>101</b>	<b>160</b>

\*\*\*\*\*

### **3. DES CAS DE VIOL ET DE TORTURE**

#### ***3.1. Des cas de viol.***

Au Burundi, le viol reste un fait social qui n'est pas encore maîtrisé malgré les efforts des uns et des autres. Ce qui est visible, c'est que les malfaiteurs continuent à raffiner les stratégies d'attaques pour frapper de plein fouet leurs victimes. Les cas suivants illustrent cela :

1. NIYOGUSHIMWA Pascasie (16 ans) aurait été violée par NIBIGIRA Nestor (43 ans) suite à la ruse de ce dernier. La victime originaire de la colline Rugenge en commune Mpanda avait passé une semaine (du 24 au 31 mai 2015) dans une maison louée par le violeur sur la colline Muyange en commune Gihanga. L'auteur du viol est dans les mains de la Police à Mpanda.
2. Le 01/06/2015, sur la colline Bomba en commune Tangara, HARERIMANA Rosette a été violée par NDUWIMANA Claude à son domicile. L'auteur du viol a été tué par les membres de la famille de la victime après sa relaxation du cachot.
3. Dans la nuit du 05 au 06 Juin 2015 vers minuit, sur la colline Gahwazi I de la commune Mpanda, IRANKUNDA Dancile (12 ans) aurait été violée par HARERIMANA Bosco qui est entré par la fenêtre de la chambre où dormait la fillette. Pour des raisons d'enquêtes, le présumé –auteur est au cachot de la commune Mpanda.
4. La nuit du 15 Juin 2015, ITEKA Merveille (16 ans), élève de la 10<sup>ème</sup> année au Lycée Gisovu en commune Bubanza a été violée par 3 jeunes Imbonerakure : NTUKAMAZINA Léonidas, HAGABIYAREMYE David et IYAMUREMYE Nestor. ITEKA faisait son étude du soir à son école. Ces Imbonerakure ont réussi à la tromper et la conduire dans une maison en construction appartenant à NTUKAMAZINA Léonidas où elle a été violée. Les auteurs de ce triple viol n'ont pas été arrêtés pour être interrogés.

#### ***3.2. Des cas de torture.***

S'agissant de la torture, elle était presque totalement éradiquée dans notre pays, mais elle vient de refaire surface suite au contexte politique du pays. Effet, la plupart des personnes qui ont été torturées étaient soit des manifestants, soit des fuyards qui quittaient notre pays vers les pays limitrophes. Elles ont, pour la plupart, été torturées par les agents du Service National de Renseignement (SNR). Voici quelques exemples :

1. Le 17/06/2015, KANANGA Eric de Kirundo a été torturé par les agents du SNR au moment où il était emprisonné dans les locaux de ce service. Il a été torturé pour le faire avouer qu'il venait du Rwanda pour recruter les rebelles.
2. Le 24/06/2014, NIYOYITUNGIYE Patrick, NDUWIMANA Claude, GAHUNGU Guy - Dieudonné, NIGABA J.de Dieu, NIYONKURU Nicaise, tous de Bubanza ont été torturés par les agents du SNR dans leurs locaux à Kirundo. Ces derniers fuyaient vers le Rwanda. Ils ont été accusés d'aller dans la rébellion.



3. Le 28/06/2015, BIGIRIMANA Félix, NZOYISABA Mohamed, TOYI Anicet, NTAMAKURIRO Pascal et MAKAMBIRA Athanase, tous de Muyinga, ont été torturés par les agents du SNR ; les accusant d’aller intégrer la rébellion.

4. Dans la Mairie de Bujumbura, NIVYISI Aboubakar de Buterere, GAHUNGU Etienne de Cibitoke, KARENZO Sicaire de Mutakura, NSENGIYUMVA Samuel, NTUNZWENIMANA Abel et NYANDWI Déo de Kanyosha, ont été arrêtés et torturés dans le SNR. Les 4 premières personnes ont un dossier commun qui porte le n° RMP151877/N.G. Pour la 5<sup>ème</sup> personne, le n° du dossier est : RMP151991/H.L. Enfin, le dossier de la 6<sup>ème</sup> personne porte le n°152115/M.L. Ils sont tous accusés de participation à un mouvement insurrectionnel.

5. Les agents de la documentation de Kayanza a également arrêté et torturé 7 personnes :

HAKIZIMANA Jimmy et BAHATI Clovis (arrêtés le 17/06/2015 à Kayanza),  
 HAKIZIMANA Pascal arrêté le 18/06/2015 à Kayanza,  
 KWIZERA Joseph, NKURUNZIZA Obède, HAVYARIMANA Emmanuel et  
 IRISHURA Daniel arrêtés le 20/06/2015 en commune urbaine de Ngagara.

6. Enfin, d’autres manifestants ont été arrêtés et torturés dans les cachots de la PJ Mairie. En voici quelques uns qui ont pu s’entretenir avec nos avocats collaborateurs :

Nom	Prénom	Commune	Lésion corporelles
1. MANIRAKIZA	Juma	Buyenzi	Cicatrices sur les fesses
2. NZOKIRANTEVYE	Amissi	Kinama	Cicatrices sur l’avant-bras
3. NDORICIMPA	Roger	Isale	Yeux rouges, il dit avoir battu au niveau du visage
4. BAYUBAHE	Jean Claude	Buyenzi	Il a une petite lésion au niveau des lèvres inférieures
5. MFURANZIMA	Channel	Nyakabiga	Cicatrices au niveau de l’avant bras gauche
6. IRADUKUNDA	Jorris	Kamenge	Cicatrices au niveau de la main droite
7. KWIZERA	Dieudonné	Kanyosha	Il dit avoir été battu au niveau de pieds mais il n’avait pas de cicatrices
8. NDIHOKUBWAYO	Pascal	Buyenzi	Il présente des cicatrices au niveau du dos
9. NDIHOKUBWAYO	Divin	Musaga	Cicatrices au niveau de l’avant bras droit
10. NSABIMANA	Prosper	Buyenzi	Il dit avoir été battu au niveau de la figure. De plus il boitait
11. NIMBONA	Ernest	Kinama	Bastonnades au niveau des fesses mais il n’y avait pas de cicatrices
12. BAKEVYUMUSAYA	Emmanuel	Isale	Il dit avoir reçu des coups de pied et des gifles mais il ne présente pas de cicatrices
13. NDAYIRAGIJE	J.Marie	Kanyosha	Il présente des cicatrices au niveau des fesses
14. MANIRAKIZA	Hamad	Kanyosha	Cicatrices de bastonnades au niveau de l’avant – bras gauche
15. NKESHIMANA	Aaron	Isale	Il dit avoir été soumis à la bastonnade mais il ne présente pas de cicatrices
16. HATUNGIMANA	Benius	Isale	Gifles et bastonnades sans cicatrices
17. NTAHOTURI	Ildéphonse	Etudiant à l’ITS	Il n’était pas parmi les autres prévenus. Il était resté dans les geôles du SNR mais les témoins disaient qu’il souffrait beaucoup

### 3.3. Tableau synthèse de la répartition par province des victimes de viol et de torture.

Province	Nombre de victimes de viol	Nombre de victimes de torture
Bubanza	3	0
Bujumbura Mairie	0	23
Bujumbura Rural	0	7
Bururi	0	0
Cankuzo	0	0
Cibitoke	1	0
Karusi	0	0
Kayanza	0	7
Kirundo	0	11
Gitega	0	0
Makamba	0	0
Muramvya	0	0
Muyinga	0	0
Mwaro	0	0
Ngozi	4	0
Rumonge	0	0
Rutana	1	0
Ruyigi	0	0
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>48</b>

### 3.4. Tableau synthèse des auteurs de viol et de torture

Catégories	Nombre d'auteurs de viol	Nombre d'auteurs de torture
Agents de l'administration	0	0
Agents de polices	1	48
Militaires	0	0
Groupes ou bandes armées	0	0
Civils	8	0
Inconnus	0	0
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>48</b>

\*\*\*\*\*

## **4. DE LA SITUATION CARCERALE**

### **4.1. Des visites des lieux de garde à vue et de détention.**

Nos observateurs provinciaux et régionaux ont fait, durant tout le mois de Juin, des descentes dans les communes pour visiter des cachots. L'occasion a été ainsi offerte pour s'entretenir avec chacun des retenus et de mener le plaidoyer auprès de la police judiciaire en faveur de certains cas relevés de mise en garde à vue en dehors des procédures légales.

L'OPJ en charge du dossier ou l'OMP en inspection a pu prendre une décision appropriée sur chaque cas. C'est ainsi que plusieurs retenus ont été relaxés comme le montre le tableau ci-dessous:

<i>Province</i>	<i>Nombre de retenus</i>				<i>Dépassement des DLGV</i>	<i>Relaxés</i>
	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Mineurs</b>		
Bubanza	103	92	2	9	0	20
Bujumbura Mairie	149	141	8	0	0	64
Bujumbura Rurale	37	34	3	0	0	15
Bururi	23	23	0	0	2	6
Cankuzo	69	60	3	6	2	15
Cibitoke	61	55	6	0	6	7
Gitega	509	470	33	6	42	50
Karusi	42	41	0	1	5	2
Kayanza	69	64	5	0	0	24
Kirundo	45	45	0	0	0	23
Makamba	115	104	3	8	30	30
Muramvya	18	18	0	0	0	2
Muyinga	129	127	1	1	0	27
Mwaro	41	39	1	1	5	9
Ngozi	76	76	0	0	0	31
Rumonge	33	29	2	2	2	17
Rutana	41	41	0	0	10	7
Ruyigi	111	100	5	6	0	11
<b>Total</b>	<b>1 671</b>	<b>1 559</b>	<b>72</b>	<b>40</b>	<b>104</b>	<b>360</b>

Plusieurs cas de détention illégale et irrégulière opérées par les agents de la documentation, les administratifs et les Imbonerakure qui arrêtent les gens qui essaient de fuir le pays suite à l'insécurité ont été identifiés.

En ce qui concerne les visites des prisons, cette activité n'a pas eu lieu car la mesure d'interdiction de ces visites par le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux depuis le mois de février 2015 pèse encore, non principalement sur l'APRODH, mais surtout sur les prévenus et les détenus de toutes les maisons de détention de notre pays qui se retrouvent privés arbitrairement de notre assistance multidimensionnelle.

#### 4.2. De la situation carcérale dans les 13 établissements pénitentiaires du pays au 30 Juin 2015.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombres de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Nourrissons		Evadés	Décédés
			Homme	Femme	Homme	Femme	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille		
Bubanza	100	263	124	4	129	4	2					1		
Bururi	250	211	143	6	58	2	2							
Gitega	400	679	309	20	334	16					2	2	1	
Mpimba	800	2 876	2 049	70	712	36	6	2		1	10	9	15	1
Muramvya	100	469	206	3	252	8								
Muyinga	300	400	158	6	217	2	6		6		2	2		
Ngozi F	250	121		55		47	13	1	4	1	11	8		
Ngozi H	400	1 356	765		591									
Rumonge	800	615	86		514	15					1	1		
Rutana	350	275	77	2	182	13	1					1		
Ruyigi	300	584	229	8	331	15				1				
Centre Rumonge	100	58					38		20				4	
Centre Ruyigi	100	36					14		22				3	
<b>Total</b>	<b>4 250</b>	<b>7 943</b>	<b>4 146</b>	<b>174</b>	<b>3 320</b>	<b>163</b>	<b>82</b>	<b>3</b>	<b>52</b>	<b>3</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>1</b>
			<b>4 143+174=4 320</b>		<b>3 320+163=3 483</b>		<b>82 + 3 = 85</b>		<b>52 + 3 = 55</b>		<b>26 + 24 = 50</b>		<b>23</b>	<b>1</b>

**La population pénitentiaire** est de : 7 773 détenus +47 nourrissons = **7 820**

**Le total des prévenus** est de : 4 265 adultes +93 mineurs = **4 358**

**Le total des condamnés** est de : 3 363 adultes +52 mineurs = **3 415**

\*\*\*\*\*

## **5. DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET ORIENTATION.**

### **5.1. Présentation Générale.**

Au cours du mois de Juin 2015, les observateurs provinciaux et régionaux ont accueilli, à leurs bureaux, des personnes vulnérables et des justiciables qui sollicitaient des appuis divers. Après une écoute attentive, certaines personnes ont été orientées, d'autres ont bénéficié d'un accompagnement juridique en termes de d'appui dans la rédaction des plaintes ou des conclusions et dans le suivi des dossiers judiciaires. D'autres encore ont bénéficié d'un plaidoyer. Nos observateurs des droits humains ont également effectué des visites de tous les cachots des communes de leur ressort pour s'enquérir du niveau de respect des droits des retenus. Ils ont eu l'occasion d'écouter les doléances des retenus et les ont aidés.

### **5.2. Le tableau suivant montre le nombre de cas reçus et les problèmes exposés.**

<i>Province</i>	<i>Personnes écoutées dans les cachots</i>	<i>Personnes écoutées au bureau</i>	<i>Total</i>	<i>Problèmes exposés</i>
Bubanza	103	46	149	Demande d'accompagnement juridique, demande de plaidoyer
Bujumbura Mairie	149	53	202	Demande de suivi des dossiers judiciaires, demande de plaidoyer
Bujumbura Rural	37	2	39	Demande de suivi des dossiers judiciaires, mineurs en conflits avec la loi en quête d'assistance judiciaire
Bururi	23	21	44	Conflits fonciers, cas des emprisonnements surtout pour consommation des boissons prohibées où des amendes exorbitantes sont imposées par l'administration d'où nécessité de plaidoyer
Cankuzo	69	3	72	Demande d'accompagnement juridique
Cibitoke	61	5	66	Demande de conseils et d'orientation, demande de plaidoyer
Gitega	509	88	597	Demande de suivi des dossiers judiciaires et de plaidoyer
Karusi	42	9	51	Demande d'orientation et de plaidoyer
Kayanza	69	0	69	Litiges fonciers, demande de conseils et d'orientation, demande de suivi des dossiers judiciaires, demande de plaidoyer
Kirundo	45	12	57	Conflits fonciers, demande de plaidoyer
Makamba	115	6	121	Demande d'orientation, demande de suivi des dossiers judiciaires et plaidoyer
Muramvya	18	-	18	Demande de suivi des dossiers judiciaires qui n'avancent pas

Muyinga	129	10	139	Litiges fonciers, menaces de mort, demande de plaider
Mwaro	41	6	47	Conflits fonciers, Demande de plaider et de suivi des dossiers judiciaires
Ngozi	76	4	80	Conflits fonciers, Demande de suivi des dossiers judiciaires
Rumonge	33	17	50	Demande d'orientation et accompagnement juridique
Rutana	41	7	48	Demande d'orientation, demande de plaider, demande d'appui dans la rédaction des conclusions
Ruyigi	111	14	125	Demande d'accompagnement juridique et de plaider auprès des autorités judiciaires et policières
<b>Totaux</b>	<b>1 671</b>	<b>303</b>	<b>1 974</b>	

\*\*\*\*\*

## **6. CONCLUSION**

Notre rapport vient de relever d'innombrables violations des droits humains qui ont été commises au cours du mois de Juin 2015.

En effet, le droit à une manifestation pacifique, pourtant reconnu par la loi burundaise, a continué à être violé par ceux qui sont censé le protéger c'est – à – dire les policiers. C'est ainsi que plusieurs personnes ont été tuées et d'autres blessées au cours de ces manifestations, d'autres ont été arrêtées et torturés dans les cachots de la police judiciaire et dans les enceintes du Service National de Renseignement. Du moment que cette police devrait être une police auprès du peuple et pour le peuple, nous pensons qu'il est grand temps pour elle de se ressaisir afin qu'elle soit une police digne de ce nom et respectueuse de la loi.

En dehors de ces manifestations, une campagne de terrorisme par des attaques à la grenade dans toute la ville de Bujumbura (aussi bien pendant la journée que pendant la nuit) et dans les provinces du nord du pays, des tirs nourris à l'arme à feu ont été le calvaire de la population surtout à la veille des élections du 29 Juin 2015. Les auteurs de ces barbaries n'ont pas encore été identifiés. Etant donné que les auteurs de ces actes n'ont jamais été connus, nous demandons que des enquêtes concluantes soient enclenchées pour rassurer la population.

Les populations fugitives suite au traumatisme d'une imminente guerre qui s'annonçait dans le pays ont vu leurs droits entamés par les Imbonerakure. Plusieurs cas d'arrestations et détentions

arbitraires par les Imbonerakure ont été enregistrés ici et là dans les provinces de l'intérieur du pays. Les bavures des jeunes du parti au pouvoir ne sont pas une première. Et à toutes les fois que des comportements de violation des droits humains ont été affichés par des derniers, aucune mesure de redressement n'a été prise à leur encontre ; ce qui risque de favoriser le self justice de la part des victimes. Nous proposons donc une poursuite judiciaire de ces délinquants qui sont entièrement connus d'autant plus qu'ils agissaient en collaboration avec la police ou en complicité avec l'administration.

Le double scrutin du 29 Juin 2019 s'est déroulé dans un climat très tendu. Toute la population avait peur de probables attaques. Des menaces avaient également été proférées à l'endroit des membres des partis de l'opposition qui avaient reçu un mot d'ordre pour ne pas aller élire du fait qu'ils s'étaient retirés des élections. De plus, la plupart des institutions tant nationales (notamment les organisations de la société civile) qu'internationales qui devraient donner leur contribution en envoyant des observateurs de ces élections y avaient renoncé. Enfin, ce scrutin a eu lieu au moment où bon nombre des médias privés qui devraient couvrir cet événement de grande envergure politique venaient d'être détruits. Bref, ces élections n'ont pas été ni paisibles, ni transparentes, ni inclusives comme l'avait promis le chef d'Etat burundais.

En ce qui concerne le respect du droit à la vie et à l'intégrité humaine, un grand nombre de manifestants pacifiques ont été tués et d'autres blessés par la police. Plusieurs autres personnes ont été retrouvées mortes, parfois même décapitées et jetées dans des endroits cachés. Les criminels n'ont jamais été identifiés. Quelques autres cas de personnes tuées ou blessées relevant du banditisme, de règlements de compte, de conflits fonciers et d'accusations de sorcellerie ont été également à l'origine de la perte de nombreuses vies humaines.

Ici aussi, nous ne nous lassons pas de lancer un cri d'alarme aux dirigeants de ce pays et tout particulièrement aux institutions en charge de la sécurité des citoyens afin qu'ils soient réellement au service des intérêts de la population.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*